



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Arrondissement d'Évreux



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 26 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-six mars à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni par visioconférence, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

Date de convocation :
19/03/2021

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 32

Conseillers votants : 35

M. François OUZILLEAU, Maire,

Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, M. Jérôme GRENIER, Mme Dominique MORIN, M. Johan AUVRAY, Mme Léocadie ZINSOU, M. Hervé HERRY, Mme Nicole BALMARY, Mme Catherine DELALANDE, Adjoint

M. Christopher LENOURY, Mme Evelyne HORNAERT, M. Titouan D'HERVE, Mme Patricia DAUMARIE, Mme Sylvie GRAFFIN, M. Youssef SAUKRET, Mme Paola VANEGAS, M. Antoine RICHARD, Mme Marie-Christine GINESTIERE, M. Denis AIM, Mme Zahia GASMI, M. Olivier VANBELLE, Mme Marjorie HARDY, M. Jean-Marie M BELO, M. Raphaël AUBERT, Mme Nathalie CHESNAIS, M. Eric FAUQUE, Mme Blandine RIPERT, Mme Lorine BALIKCI, M. David HEDOIRE, Mme Fanny FLAMANT, M. Gabriel SINO, Mme Bérénice LIPIEC, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Yves ETIENNE à Mme Catherine DELALANDE
Mme Lydie BRIOULT à Mme Nicole BALMARY
Monsieur Pierre FRANSCSCHINA à Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur D'HERVE

N° 016/2021

Rapporteur : Jérôme GRENIER

OBJET : Budget principal - Affectation du résultat 2020

Le compte administratif 2020 du budget principal ayant été adopté précédemment, il vous est proposé de procéder aux reprises et affectation du résultat dans le cadre du budget supplémentaire de l'exercice 2021 comme suit :

Commune de VERNON

1. En section d'investissement, reprise d'un montant de dépenses de 5 324 443,45 € au compte 001 - Résultat d'investissement reporté.
2. En section d'investissement, affectation d'un montant de recettes de 1 388 911,31 € au compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé
3. En section de fonctionnement, reprise d'un montant de recettes de 3 926 658,14 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
RECETTES	33 562 413,03 €	31 749 002,47 €	33 475 495,22 €	16 871 987,19 €	9 651 880,28 €
DEPENSES	33 562 413,03 €	26 433 433,02 €	33 475 495,22 €	22 196 430,64 €	5 716 348,14 €
BALANCE					
Excédent		5 315 569,45 €			3 935 532,14 €
Besoin de financement				5 324 443,45 €	
Besoin TOTAL de financement				1 388 911,31 €	



	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
FONCTIONNEMENT			
Excédent	5 315 569,45 €	- 1 388 911,31 €	3 926 658,14 €
Besoin de financement			
INVESTISSEMENT			
Excédent			
Besoin de financement	1 388 911,31 €	1 388 911,31 €	- €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-12, L 1612-13, R 2311-11 § B et R 2311-12,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu le compte administratif 2020 du budget principal adopté précédemment,

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2020,

Considérant l'avis de la commission Ressources humaines et finances, réunie le 15 mars 2021,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- PROCÉDE aux reprises et affectation du résultat dans le cadre du budget supplémentaire de l'exercice 2021 comme suit :

1. En section d'investissement, reprise d'un montant de dépenses de 5 324 443,45 € au compte 001 - Résultat d'investissement reporté.
2. En section d'investissement, affectation d'un montant de recettes de 1 388 911,31 € au compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé
3. En section de fonctionnement, reprise d'un montant de recettes de 3 926 658,14 € au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
RECETTES	33 562 413,03 €	31 749 002,47 €	33 475 495,22 €	16 871 987,19 €	9 651 880,28 €
DEPENSES	33 562 413,03 €	26 433 433,02 €	33 475 495,22 €	22 196 430,64 €	5 716 348,14 €
BALANCE	Excédent				3 935 532,14 €
	Besoin de financement			5 324 443,45 €	
	Besoin TOTAL de financement			1 388 911,31 €	

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
FONCTIONNEMENT			
Excédent	5 315 569,45 €	- 1 388 911,31 €	3 926 658,14 €
Besoin de financement			
INVESTISSEMENT			
Excédent			
Besoin de financement	1 388 911,31 €	1 388 911,31 €	- €

Ressources humaines et finances

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants (Abstention : M. HEDOIRE, Mme FLAMANT;)

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus
Le registre dûment signé
Pour extrait conforme,

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).